

Le jeudi 7 avril 2022 à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Chantal COURCOT, le Maire.

**Etaient présents :**

Manuel HERRERO, Bernard BLONDEL, Catherine BASILLE, Christophe LANGELLIER, Anne-Claire BERTRANDIE, Frédéric LEMAITRE, Martine BESNIER, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Franck SPADACINI.

**Etaient absents/excusés :**

Sophie MANDEVILLE, ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT  
Géraldine LEBLOND, ayant donné pouvoir à Manuel HERRERO

**Désignation d'un secrétaire :**

Christophe LANGELLIER

**Rappel de l'ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 3 février 2022

1. Compte administratif et compte de gestion 2021
  2. Affectation du résultat
  3. Budget primitif 2022
  4. Location garages communaux
  5. Arpentage et acte administratif (parcelles situées 9 et 33 rue de l'école)
  10. Rétrocession lotissement les Hêtres - modification de la délibération 2019-39
- Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 3 février 2022**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.  
Aucune observation.

→ **Approuvé à l'unanimité**

**Compte administratif et compte de gestion 2021**

Le compte administratif (CA) reprend le résultat comptable de l'année écoulée tant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, et que le compte de gestion (CG) constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Présentation est faite de la note de présentation du CA, ainsi que de l'extrait du CG et du CA.

Il est constaté que les résultats du compte administratif 2021 sont conformes au compte de gestion 2021 :

Fonctionnement

Reprise résultat 2020 (excédent)	346 594.64
+ recettes 2021	786 919.86
- dépenses 2021	627 211.45
<b>Résultat 2021</b>	<b>506 303.05</b>

Investissement

Reprise résultat 2020 (excédent)	137 002.09
+ recettes 2021	218 125.85
- dépenses 2021	136 595.84
<b>Résultat 2021</b>	<b>218 532.10</b>

**Le conseil décide d'approuver le compte de gestion 2021**

→ **Approuvé à l'unanimité**

Madame le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

**Le conseil décide** d'approuver le compte administratif 2021

→ **Approuvé à l'unanimité**

#### Affectation du résultat

L'affectation obligatoire du résultat s'établit comme suit :

Reprise résultat d'investissement	218 532.10
RAR recettes	105 103.45
RAR dépenses	244 980.55
Affectation minimum (1068)	-
Reprise excédent fonctionnement	506 303.05

Mais, considérant les besoins en investissement, il s'avère nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement (150 000 €) à la section d'investissement. Il est donc proposé d'effectuer l'affectation ainsi :

Reprise excédent investissement	218 532.10
RAR recettes	105 103.45
RAR dépenses	244 980.55
Affectation décidée (1068)	<b>150 000.00</b>
Reprise excédent fonctionnement	<b>356 303.05</b>

**Le conseil décide** d'approuver :

L'affectation au 1068 pour 150 000 €

Le résultat reporté de fonctionnement pour 356 303.05 €

→ **Approuvé à l'unanimité**

#### Budget primitif 2022

Madame Le Maire fait lecture du rapport de présentation du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 067 315.05 €
- Section d'investissement : 589 075.55 €

**Le conseil décide** d'approuver le budget primitif 2022

→ **Approuvé à l'unanimité**

#### Location garages communaux

La construction du nouvel atelier va permettre de libérer 1, voire 2 garages situés place de l'Eglise, qui servent actuellement de stockage. La commune propose de les mettre en location.

**Le conseil autorise** Mme le Maire à mettre en location les garages communaux et à signer les baux pour un loyer mensuel de 35 € et un dépôt de garantie de 35 €,

**Précise** que les garages seront loués pour un usage exclusivement réservé au stockage de véhicules.

→ **Approuvé à l'unanimité**

### Arpentage et acte administratif (parcelles situées 9 et 33 rue de l'école)

Il est nécessaire de procéder à une reconnaissance des limites parcellaires concernant le 33 rue de l'école (B709 et B414) et le 9 rue de l'école (B413 et B710). Les plans cadastraux ne correspondent pas à la réalité.

Par ailleurs, la commune utilise un garage appartenant à la parcelle voisine.

Dans le même temps, il est proposé de céder gracieusement une partie des parcelles 413 et 710 afin que le découpage soit plus lisible, et que le voisin puisse avoir accès à son garage.

Le nouvel arpentage fera l'objet d'un acte administratif.

#### Le conseil décide :

- de céder à titre gracieux une partie des parcelles B413 et 710,
- de faire réaliser le nouvel arpentage selon le plan présenté,
- de faire appel aux services de CSa pour l'aide à la rédaction d'un acte administratif,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

→ **Approuvé à l'unanimité**

### Rétrocession lotissement les Hêtres - modification de la délibération 2019-39

La rétrocession du lotissement des hêtres a été actée par délibération 2019/39 en date du 25/11/2019.

Il est proposé de modifier l'article 1 comme suit :

*Article 1er : d'accepter, à titre gracieux, la rétrocession des parties et équipements communs du lotissement de la résidence des Hêtres ~~tel qu'exposé ci-dessus~~, situés sur les parcelles ZD96, ZD97 et ZD98*

Le conseil décide d'approuver la modification de l'article 1 de la délibération 2019-39.

→ **Approuvé à l'unanimité**

### QUESTIONS DIVERSES

✓ Mme le Maire informe que les travaux de construction du nouvel atelier sont toujours en cours. Le planning est respecté, les travaux devraient se terminer vers le 10 mai 2022. Les avenants suivants ont été validés :

- Création de 3 places de stationnement au bout de la place Fontaine,
- Muret en brique dans la continuité du portail,
- Ouverture sous préau pour les livraisons cantine,
- Pose de polycarbonate sur la partie haute de l'atelier.

Le total du marché s'élève à 207 491.90 € TTC

✓ Ecole :

- Les CM2 partent en classe découverte du 30/05 au 03/06/2022 dans le Puy-de-Dôme,
- Une fête de fin d'année devrait avoir lieu le samedi 25/06/2022. Celle-ci sera l'occasion d'offrir les calculatrices aux CM2.

✓ 2 Ukrainiens sont accueillis à l'école. Madame le Maire a mis en place la gratuité de la cantine pour cette famille qui a dû quitter son Pays suite à la guerre. Le conseil municipal salue cette initiative de solidarité. Pour information, la commune de Raffetot, sur laquelle ils sont provisoirement domiciliés, leur a offert la gratuité du car. La famille cherche d'ailleurs une maison en location sur Nointot ou Raffetot (1 femme et 2 enfants). Merci de prendre contact avec la mairie si vous proposez un bien à la location.

✓ Des réunions publiques concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) auront lieu en avril, à 18h30, dans les communes suivantes :

- Saint Eustache la Foret le 20/04/2022
- Yebleron le 21/04/2022
- La Frenaye le 28/04/2022

- Caudebec en Caux le 29/04/2022
- ✓ Les membres du conseil municipal de Nointot, et notamment ceux de la commission « urbanisme », sont invités à faire savoir au plus vite au secrétariat de Mairie s'ils seront présents à la réunion sur les OAP le 10/05/2020 à 14h00.
- ✓ Un sinistre a eu lieu le 19/03/2022 dans la résidence Fontaine. Un véhicule a percuté un poteau d'éclairage public. L'assurance a été sollicitée, des expertises sont prévues les 20 et 27/04 sur place.
- ✓ Les prochaines élections auront lieu :
  - Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
  - Législatives : 12 et 19 juin 2022
- ✓ Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 23 juin à 18h45 en salle des mariages
- ✓ Monsieur Bernard BLONDEL demande s'il est toujours question de renommer le terrain de tennis. Madame le Maire répond par l'affirmative, c'est en cours.
- ✓ Un membre de la commission travaux demande s'il est possible de revisiter le logement communal du Beau Soleil. Il lui semble judicieux de s'assurer qu'il n'y a pas nécessité de prévoir la création de fenêtres avant d'entamer les travaux d'isolation par l'extérieur. Madame le Maire informe qu'une nouvelle visite aura lieu lors de la prochaine commission travaux.
- ✓ Monsieur Christophe LANGELLIER alerte sur l'état de la voirie, notamment rue Neuve (de la mairie jusqu'à la Cavée) et Route de la Gare (autour des plaques d'égout). De plus l'écoulement des eaux Rue Neuve est à revoir. Madame le Maire informe qu'elle va solliciter Caux Seine agglo pour prévoir la programmation de ces travaux au plus vite. Elle informe toutefois que ceux-ci n'auront malheureusement pas lieu sur 2022, car la programmation est déjà faite, et Nointot n'en fait pas partie.
- ✓ Madame Anne-Claire BERTRANDIE informe que le Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA), qui rassemble près de 80 acteurs de santé sur le territoire, est à la recherche de salles de réunion sur le secteur. Madame le Maire indique que, sous réserve des disponibilités, la salle du terrain multisports sera gracieusement mise à disposition du PSLA.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

C. COURCOT